



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/OLIVE OIL.9/3
18 janvier 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES DE 1993
SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES DE TABLE
Genève, 8 mars 1993
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PREPARATION D'UN PROTOCOLE PORTANT RECONDUCTION DE L'ACCORD
INTERNATIONAL DE 1986 SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES
DE TABLE, AVEC AMENDEMENTS A UN ACCORD

Coopération internationale sur l'huile d'olive et les olives de table

Note établie par le secrétariat de la CNUCED en coopération
avec le Secrétariat exécutif du Conseil oléicole international

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 6
I. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ACCORDS SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES DE TABLE	7 - 9
II. STRUCTURE ET ACTIVITES DU CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL	10 - 19
III. RELATIONS AVEC LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE	20
IV. PREPARATION D'UN PROTOCOLE PORTANT RECONDUCTION DE L'ACCORD DE 1986	21

Annexe

I. Graphiques	
Graphique 1 - Production, consommation, stocks et prix mondiaux des huiles d'olive	
Graphique 2 - Production, consommation, stocks et prix mondiaux des olives de table	
Graphique 3 - Principaux producteurs d'huiles d'olive	
Graphique 4 - Principaux producteurs d'olives de table	
Graphique 5 - Principaux exportateurs d'huiles d'olive	
Graphique 6 - Principaux exportateurs d'olives de table	
Graphique 7 - Principaux consommateurs d'huiles d'olive	
Graphique 8 - Principaux consommateurs d'olives de table	
Graphique 9 - Principaux importateurs d'huiles d'olive	
Graphique 10 - Principaux importateurs d'olives de table	
II. Production mondiale d'huiles d'olive	
III. Production mondiale d'olives de table	
IV. Exportations mondiales d'huiles d'olive et d'olives de table	
V. Consommation mondiale d'huiles d'olive	
VI. Consommation mondiale d'olives de table	
VII. Importations mondiales d'huiles d'olive	
VIII. Importations mondiales d'olives de table	

INTRODUCTION

1. L'huile d'olive et les olives de table jouent un rôle important dans les secteurs agricole et manufacturier des pays producteurs. La plus grande partie de la production d'huile est consommée dans les pays producteurs et 16 % seulement de la production entrent habituellement dans le commerce international. En moyenne, dans la période 1988-1991, le marché mondial de l'huile d'olive a représenté 6 % en volume et 23 % en valeur du commerce mondial des huiles alimentaires liquides d'origine végétale 1/. Dans une large mesure, l'huile d'olive n'est pas en concurrence avec les autres huiles végétales, car elle a son propre créneau spécialisé.

2. La production d'olives a fortement fluctué d'une année sur l'autre, ce qui n'a évidemment pas manqué d'influer sur la production d'huile d'olive, comme il ressort du graphique 1 de l'annexe I. Les variations ont été plus atténuées pour les olives de table. Comme le montre le graphique 2 de l'annexe I, la demande d'olives de table a progressé à un rythme annuel de 3 % tandis que la demande d'huile d'olive a été pratiquement stationnaire, avec des variations inférieures à moins de 1 %. Dans les années 80 et au début des années 90, les stocks d'olives de table ont eu tendance à augmenter, mais les stocks d'huile d'olive ont diminué. Les prix de l'huile d'olive se sont nettement raffermis entre 1984/85 et 1990/91, mais ils ont amorcé un léger recul en 1991/92. Les prix des olives de table ont accusé de fortes fluctuations tout au long de la période.

3. Comme le montre le graphique 3 (annexe I), les trois quarts environ de la production mondiale d'huile d'olive proviennent d'Italie, d'Espagne et de Grèce. Les parts de l'Espagne et de la Grèce sont passées respectivement de 27 à 32 % et de 15 à 17 % entre le début des années 80 et le début des années 90. Dans le même temps, la part de l'Italie est tombée de 32 à 25 %. Pendant cette période, la Tunisie a consolidé sa position en tant que producteur important d'huile d'olive, sa part dans la production mondiale passant de 6 à 9 %.

4. La part de l'Espagne dans la production mondiale d'olives de table est restée prépondérante, à un niveau stable équivalant au quart de l'offre mondiale (voir le graphique 4 de l'annexe I). La part du Maroc est passée de 6 à 9 %, tandis que celles de la Turquie et de la Grèce se contractaient, de 17 à 12 % et de 10 à 8 % respectivement. Les parts des autres producteurs sont restées plus ou moins stationnaires au cours de la période.

5. L'Espagne, l'Italie et la Grèce prises ensemble ont renforcé leur position d'exportateurs internationaux d'huile d'olive. Leur part des exportations mondiales d'huile d'olive, qui était de 51 % au début des années 80, atteignait 53 % au début des années 90. Au cours de la même période, la part de la Tunisie est passée de 30 à 32 %. En ce qui concerne les olives de table, l'Espagne est restée le principal exportateur et a légèrement renforcé sa position, sa part passant de 44 à 45 %.

1/ Ces chiffres tiennent compte du commerce entre pays membres de la CEE.

La part de la Grèce a chuté de 19 à 10 %. Le Maroc est devenu le deuxième exportateur d'olives de table, grâce à une forte progression de sa part des exportations mondiales, qui est passée de 17 à 24 %.

6. Au début des années 90, les pays de la Communauté européenne comptaient pour 74 % dans la consommation mondiale totale d'huile d'olive, comme le montre le graphique 7 (annexe I). Pour les olives de table, la part de la Communauté est nettement inférieure, avec 37 % environ de la consommation mondiale (voir annexe I, graphique 8). Au cours de la période, la part des Etats-Unis dans la consommation mondiale est passée de 2 à 5 % pour l'huile d'olive et de 15 à 18 % pour les olives de table. Cette progression de la consommation est en partie imputable à l'importance croissante des préoccupations liées à la santé dans les décisions des consommateurs. En termes d'importations, les Etats-Unis sont en train de devenir un très important débouché pour les huiles d'olive.

I. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ACCORDS SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES DE TABLE

7. Le premier Accord international sur l'huile d'olive avait été négocié sous les auspices des Nations Unies dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive tenue en octobre 1955. Il a été amendé par le Protocole du 3 avril 1958 adopté à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive organisée à Genève du 31 mars au 3 avril 1958, protocole entré en vigueur le 26 juin 1959. C'était et c'est encore le seul accord de ce type dans le secteur des huiles végétales alimentaires liquides et des graisses alimentaires. Les principaux objectifs du premier Accord étaient de favoriser la coordination internationale des politiques de production, d'industrialisation et de commercialisation et le commerce dans le secteur oléicole. Un deuxième Accord sur l'huile d'olive a été négocié en 1963. Cet Accord a été amendé par les Protocoles de 1969 et de 1973 qui l'ont reconduit pour une nouvelle période jusqu'au 31 décembre 1978. Cet Accord, tel qu'amendé, a été de nouveau prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 1979. En mars 1979, un troisième Accord international sur l'huile d'olive a été négocié et ce troisième Accord est entré en vigueur en janvier 1980. Il a été reconduit pour deux périodes successives d'un an chacune et il est arrivé à expiration en décembre 1986. La stabilisation des prix et la réduction des excédents de la production mondiale d'huile d'olive figuraient parmi les objectifs de l'Accord de 1979 qui comportait aussi des mesures en faveur de la consommation, notamment avec la création d'un fonds dit "Fonds de propagande" et des mesures destinées à améliorer les méthodes de production et de traitement de façon à renforcer la compétitivité de l'huile d'olive.

8. Le quatrième Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table est entré en vigueur à titre provisoire le 1er janvier 1987 et à titre définitif le 1er décembre 1988. Le Conseil oléicole international, par sa résolution RES-2/64-IV/91 du 30 mai 1991, a amendé l'article 26 de l'Accord relatif aux désignations et définitions des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olives. Par sa résolution RES-1/66-IV/92 du 27 mai 1992, le Conseil a augmenté les ressources allouées à la coopération technique concernant la culture de l'olive, l'extraction de l'huile d'olive

et le traitement des olives de table, en portant ces ressources de 300 000 à 600 000 dollars E.-U. avec effet au 1er janvier 1994. Il a été convenu que cette résolution s'appliquerait à condition que l'Accord de 1986 modifié par la Conférence des Nations Unies de 1993 sur l'huile d'olive et les olives de table soit effectivement reconduit. L'Accord a été prorogé, tel que modifié, pour deux périodes d'un an chacune et arrive à expiration le 31 décembre 1993. Au 31 décembre 1992, l'Algérie, Chypre, la Communauté européenne, l'Egypte, Israël, le Maroc, la Tunisie, la Turquie et l'ex-Yougoslavie étaient parties à l'Accord de 1986.

9. L'Accord de 1986 énonce des objectifs généraux en ce qui concerne la coopération internationale et l'action concertée pour le développement intégré de l'économie oléicole internationale et vise à promouvoir l'expansion du commerce et la normalisation des produits de l'olivier, la modernisation de la culture de l'olivier et de l'extraction de l'huile d'olive, le transfert de technologie, l'amélioration de l'industrie des produits et sous-produits oléicoles dans ses rapports avec l'environnement, ainsi que la défense et la promotion du commerce des produits de l'olivier.

II. STRUCTURE ET ACTIVITES DU CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL

10. Le Conseil oléicole international exerce tous les pouvoirs et s'acquitte de toutes les fonctions nécessaires pour mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord. Le Conseil a son siège à Madrid depuis l'entrée en vigueur du premier Accord.

11. Le Conseil oléicole international joue le rôle de centre international pour la collecte et la publication d'informations statistiques et d'études sur la production, la consommation, les exportations, les importations et les stocks mondiaux d'huile d'olive, d'olives de table et de leurs dérivés. Les dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'Accord sont imputées sur le budget d'administration.

12. Le Conseil s'appuie sur les organes subsidiaires suivants : le Comité économique, le Comité de l'olive de table, le Comité technique et son Sous-Comité chargé des problèmes chimiques de l'huile d'olive, le Comité de la propagande, le Comité financier chargé du Fonds de propagande, le Comité financier chargé du budget d'administration et le Comité consultatif sur l'huile d'olive et les olives de table.

13. Le Comité économique établit les statistiques de la campagne de l'année pour les bilans de l'offre et de la demande d'huile d'olive et fournit des estimations pour la campagne suivante. Dans ce contexte, le Comité sert de cadre pour l'échange d'informations sur la production, la consommation, les exportations, les politiques des prix et les stratégies. Il procède à l'analyse de la situation et des tendances du marché international de l'huile d'olive et élabore des études sur les mesures à prendre pour améliorer le marché. De plus, il veille en permanence à ce que les normes du commerce international et les normes relatives aux méthodes d'analyse de l'huile d'olive et de l'huile de grignons d'olives soient conformes aux dispositions de l'Accord et il s'efforce d'en assurer l'application et l'observation au niveau international.

14. Le Comité de l'olive de table exerce des activités analogues dans le secteur des olives de table. Il s'intéresse aux problèmes que pose l'harmonisation de la législation et de la réglementation applicables aux désignations et définitions des olives de table, ainsi qu'à la normalisation du commerce international des olives de table.

15. Le Comité technique s'occupe surtout de la coopération technique pour les membres du Conseil (activités de formation, recherche-développement) et de la publication de la documentation technique et de sa diffusion. Il élabore les plans et programmes de ses opérations et activités. Dans le budget d'administration, les crédits alloués aux activités de coopération technique font l'objet d'un chapitre distinct. Etant donné l'importance des mesures qu'il est appelé à mettre en oeuvre dans les pays membres producteurs, le Conseil a augmenté ces crédits pour les porter au même niveau que les crédits alloués aux activités promotionnelles. De plus, le Comité élabore et soumet au Conseil pour approbation des projets qui doivent être financés dans le cadre du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base (voir sect. III).

16. Le Sous-Comité chargé des problèmes chimiques de l'huile d'olive, qui relève du Comité technique, s'occupe des méthodes d'analyse de l'huile d'olive et de l'évaluation des normes s'y rapportant. Le Sous-Comité a pour mission d'harmoniser les définitions générales des différents types d'huile d'olive, d'élaborer les méthodes d'analyse applicables à l'huile d'olive et à l'huile de grignons d'olives et de préparer des mesures destinées à améliorer la méthode internationale d'évaluation organoleptique de l'huile d'olive vierge. Le Sous-Comité propose en outre au Conseil de délivrer un certificat officiel d'accréditation du Conseil oléicole international aux comités de dégustateurs d'huile d'olive vierge et suit les résultats du travail de ces comités. Il fournit également aux pays producteurs des informations sur les caractéristiques physiochimiques des huiles d'olive. En mai 1992, deux normes intéressant le secteur oléicole ont fait l'objet d'une révision par le Sous-Comité et ont été adoptées par le Conseil, à savoir la "Norme commerciale internationale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olives" et la norme intitulée "Evaluation organoleptique de l'huile d'olive vierge".

17. Le Comité de propagande est essentiellement appelé à s'occuper d'activités promotionnelles et de programmes d'éducation et d'information à l'attention des consommateurs des pays membres et non membres afin notamment d'accroître la consommation de l'huile d'olive et de ses produits finals. Pour que ces activités soient plus efficaces, elles sont souvent conduites en coopération avec les organisations nationales appropriées. Des campagnes promotionnelles ont été organisées récemment aux Etats-Unis, en Australie et au Japon. Le Conseil a encouragé sur ces marchés d'importation la création d'associations pour la promotion de l'huile d'olive, associations qui l'aident, en collaboration avec des organisations nationales et des associations professionnelles, à garantir aux consommateurs des huiles d'olive de haute qualité et à assurer la prévention et la répression des fraudes et des altérations de diverses origines dans les circuits commerciaux. Afin de développer les activités de promotion commerciale dans les pays consommateurs, le Comité procède à des études de marché. Une autre de ses tâches est

la production et la diffusion de documentation et de rapports techniques et scientifiques sur le secteur oléicole. Il diffuse les conclusions des recherches scientifiques, conduit des études sur le contrôle de la qualité et prépare en ce moment l'"Encyclopédie mondiale de l'olive".

18. Le Comité financier du Fonds de propagande s'occupe des questions budgétaires pertinentes et fait rapport au Conseil. En 1992 les crédits budgétaires alloués au Fonds de propagande ont représenté 600 000 dollars E.-U. Compte tenu de contributions volontaires d'un montant de 5,3 millions de dollars E.-U., les ressources totales du Fonds de propagande s'élèvent maintenant à 5,9 millions de dollars E.-U.

19. A la soixante-quatrième session du Conseil, en mai 1991, il a été constitué un Comité consultatif de l'huile d'olive et des olives de table chargé d'aider le Secrétariat exécutif en lui fournissant des données et des informations pour l'élaboration des documents à présenter au Conseil. Le Comité offre un cadre institutionnel qui facilite une coopération et une collaboration directes avec les producteurs, les milieux commerciaux et les consommateurs. Il comprend 45 membres (20 pour les producteurs et coopératives de production d'huile d'olive et d'olive de table; 9 pour l'industrie du traitement de l'huile d'olive et des olives de table; 9 pour les négociants en huile d'olive et olives de table; et 7 pour les consommateurs).

III. RELATIONS AVEC LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

20. En octobre 1990, le Conseil d'administration du Fonds commun pour les produits de base a désigné le Conseil oléicole international comme organisme international de produit aux fins des opérations de son deuxième compte. En juin 1992, le Conseil d'administration a approuvé une subvention de 365 581 DTS pour le financement d'un projet de recherche-développement pour l'amélioration génétique de l'olive. Les objectifs du projet consistent à accroître la productivité de la culture de l'olive dans les pays cibles en l'amenant à un niveau qui couvrirait les coûts d'exploitation et laisserait au producteur une marge bénéficiaire suffisante dans les conditions socio-économiques courantes. Les objectifs pourraient être atteints avec des techniques de croisement génétique en utilisant de l'idioplasme de variétés d'élite de pays européens pour améliorer les variétés indigènes. Dans le choix de la méthode employée il faudra tenir compte, en particulier, de la sensibilité de la plante à la maladie, des conditions pédologiques et climatiques et des caractéristiques agronomiques spécifiques des plantes. Le projet a aussi pour but de former du personnel aux méthodes de recherche et de diffuser les résultats des activités de recherche-développement parmi les agriculteurs des pays intéressés.

IV. PREPARATION D'UN PROTOCOLE PORTANT RECONDUCTION DE L'ACCORD DE 1986

21. Le 27 mars 1992, le Conseil oléicole international a décidé de constituer un Comité spécial composé des représentants des membres du Conseil et chargé d'élaborer un projet de protocole portant reconduction de l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table.

Le Comité spécial s'est réuni le 19 octobre et le 25 novembre 1992. A sa soixante-septième session, le Conseil a adopté la résolution 3/67-IV/92, intitulée "Reconduction de l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table". Le texte de la résolution est le suivant :

"Le Conseil oléicole international,

Vu l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table, tel que modifié et prorogé jusqu'au 31 décembre 1993, ci-après dénommé 'l'Accord',

Vu la décision prise, lors de sa soixante-cinquième session, de reconduire l'Accord en n'y apportant que de légères adaptations techniques,

Vu la résolution No RES.1/S.ex.8/92 portant création d'un Comité spécial, chargé de la rédaction d'un avant-projet de protocole de reconduction de l'Accord,

Vu les travaux réalisés par le Comité spécial qui s'est réuni les 19 octobre et 25 novembre 1992, ainsi que ses conclusions,

Décide

1. L'avant-projet de rédaction du Protocole de reconduction de l'Accord élaboré par le Comité spécial est adopté et devient Projet;

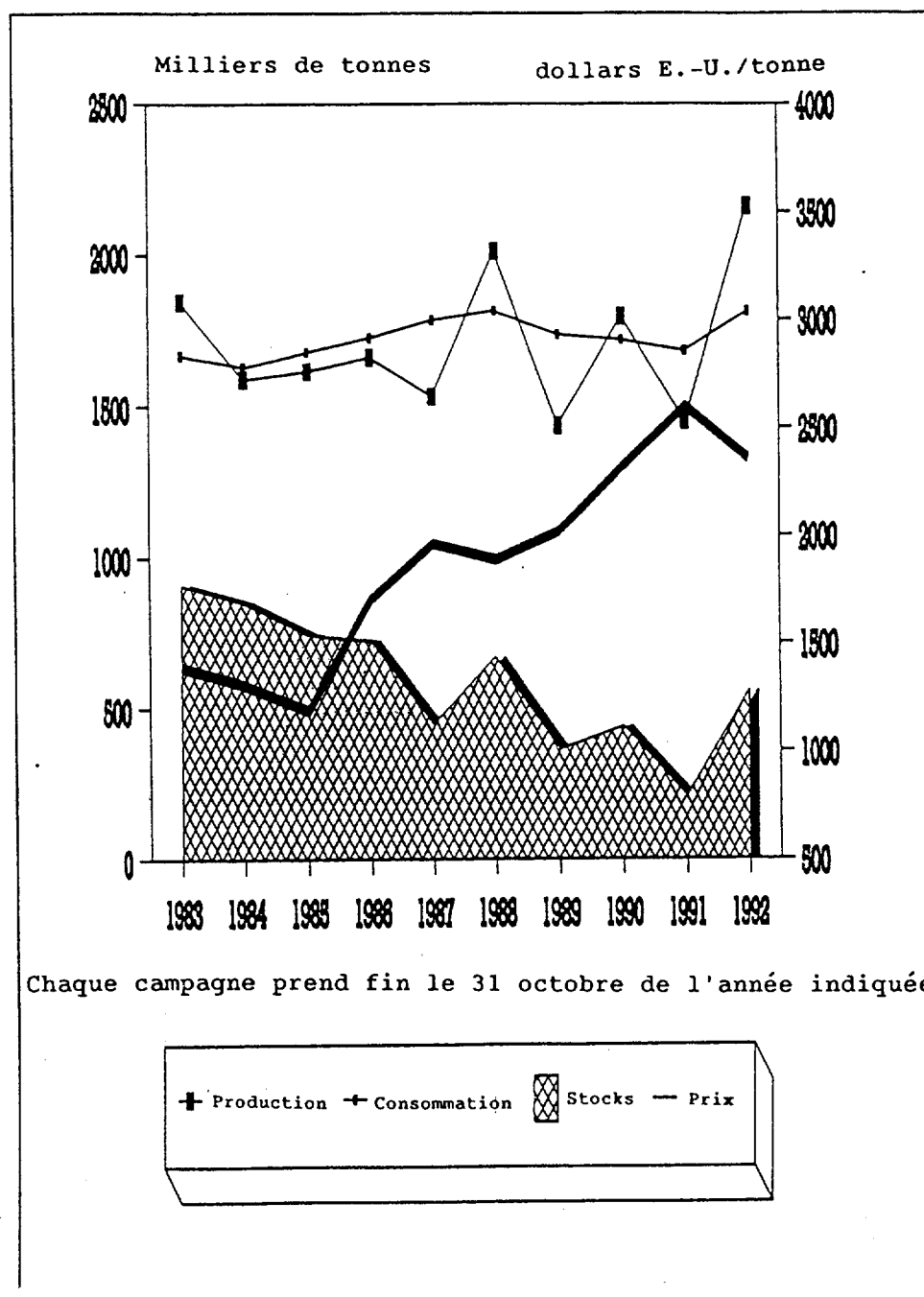
2. Le Directeur exécutif est chargé d'envoyer au Secrétaire général de la CNUCED ledit Projet en vue de son adoption, après discussion, par la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive et les olives de table de 1993."

22. Le Projet de protocole, tel qu'il a été approuvé par le Conseil, est distribué à la Conférence sous la cote TD/OLIVE OIL.9/R.1.

Annexe I

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : PRODUCTION, CONSOMMATION, STOCKS ET PRIX MONDIAUX DES HUILES D'OLIVE

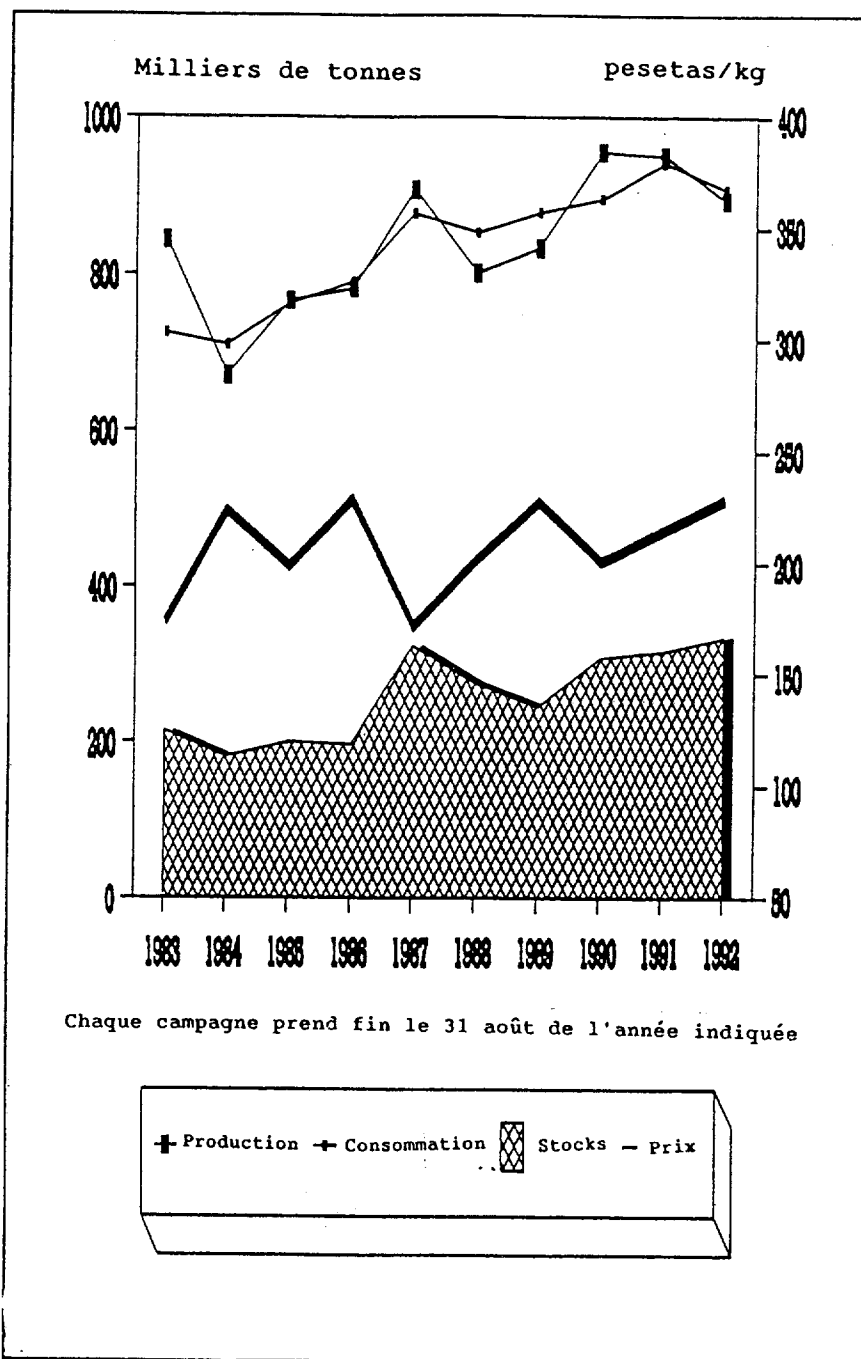


Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international.

Les données pour 1991/92 sont des estimations. Les stocks sont les stocks enregistrés en fin de campagne.

Annexe I (suite)

GRAPHIQUE 2 : PRODUCTION, CONSOMMATION, STOCKS ET PRIX MONDIAUX
DES OLIVES DE TABLE



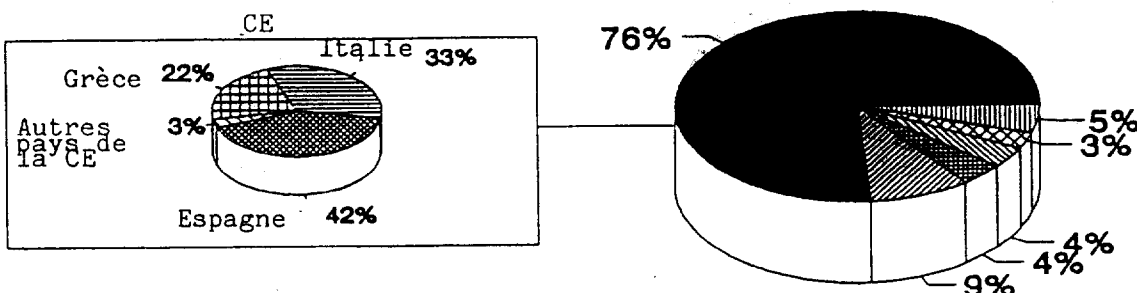
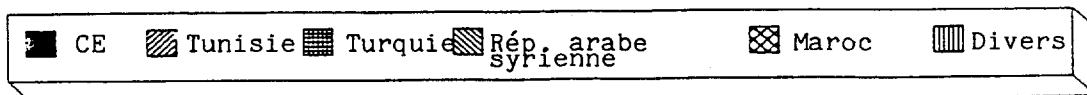
Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international.

Les données pour 1991/92 sont des estimations. Les stocks sont les stocks enregistrés en fin de campagne.

Annexe I (suite)

GRAPHIQUES 3 ET 4 : PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'HUILES D'OLIVE
ET D'OLIVES DE TABLE
(PARTS, EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION MONDIALE)

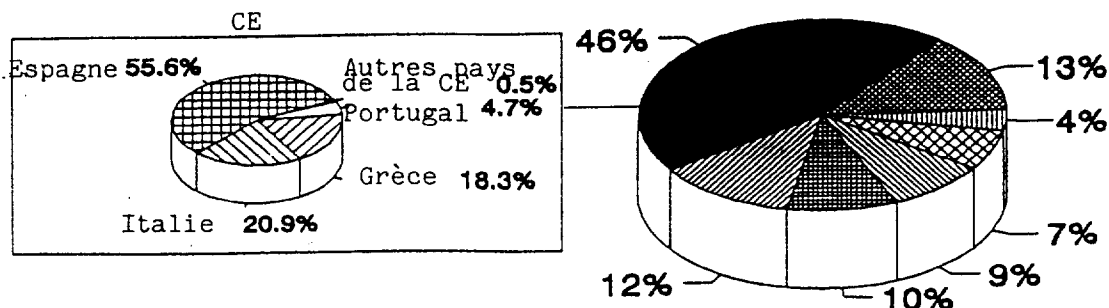
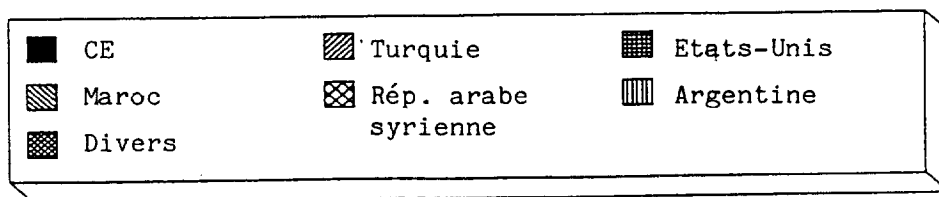
Graphique 3 : huiles d'olive



Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international.

Les données sont des moyennes pour la période triennale 1988/89-1991/92. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

Graphique 4 : olives de table

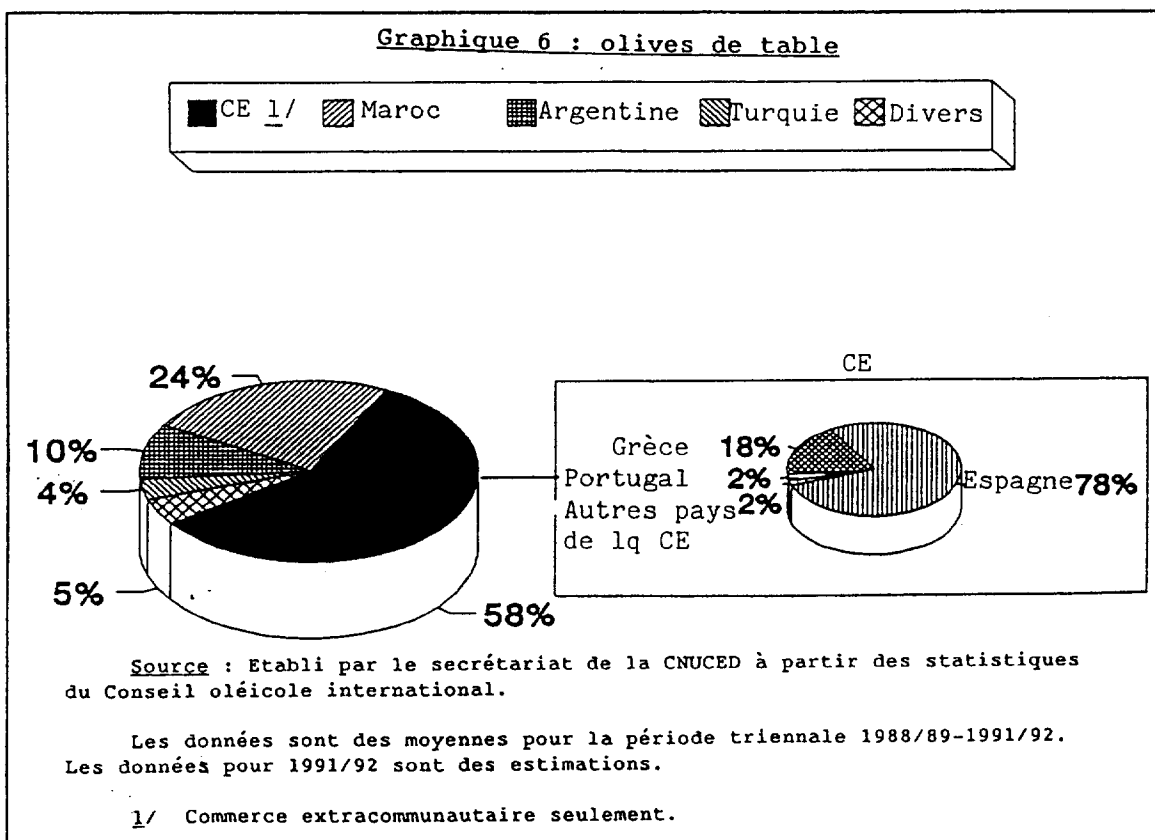
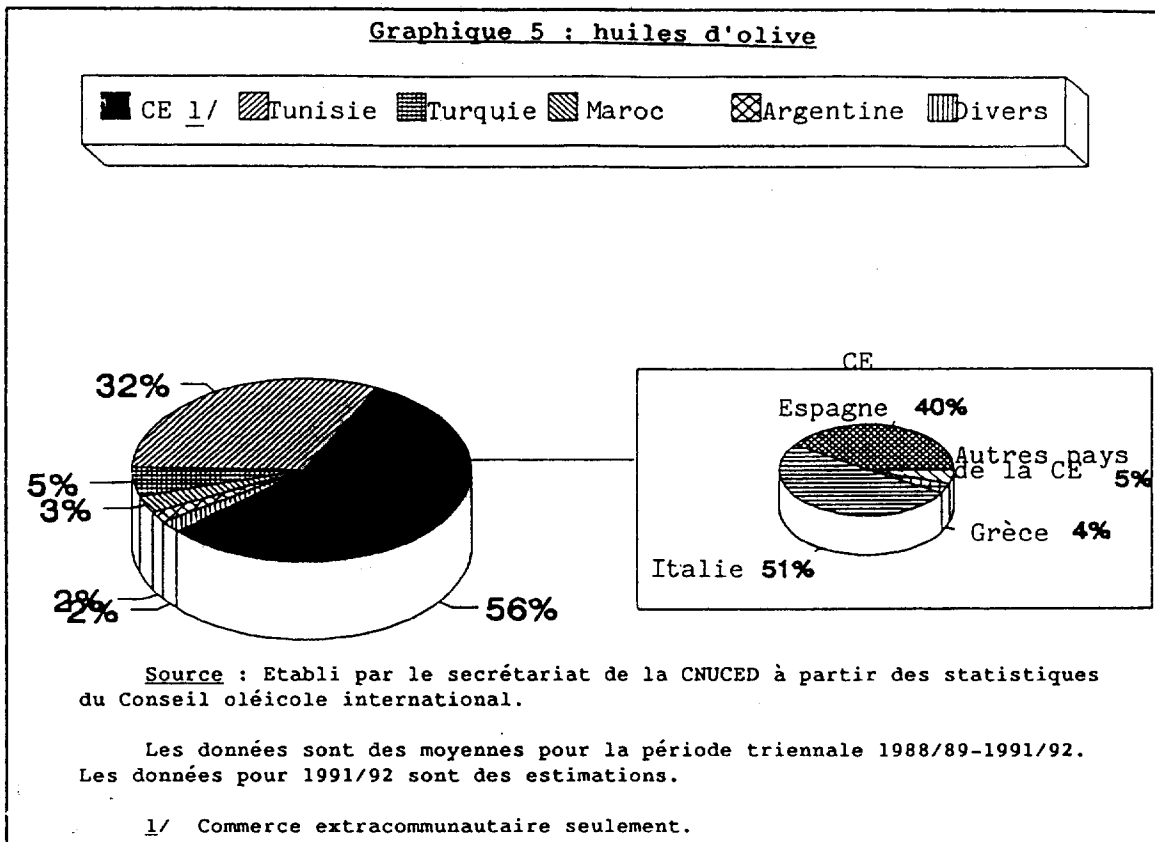


Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international.

Les données sont des moyennes pour la période triennale 1988/89-1991/92. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

Annexe I (suite)

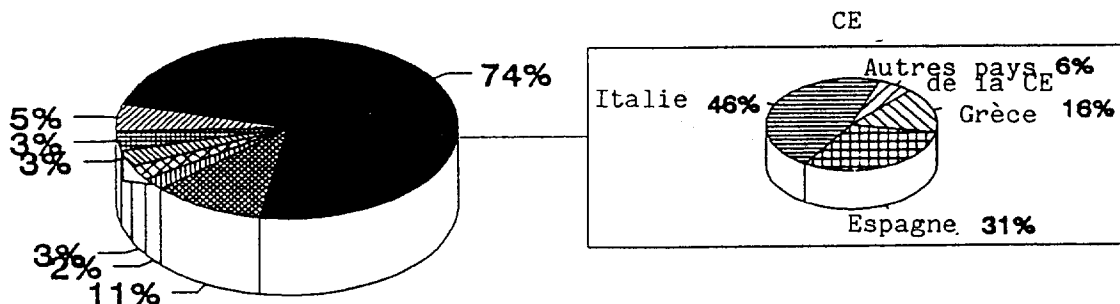
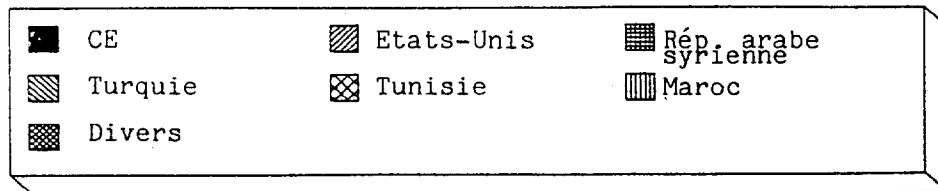
**GRAPHIQUES 5 ET 6 : PRINCIPAUX EXPORTATEURS D'HUILES D'OLIVE
ET D'OLIVES DE TABLE.
(PARTS, EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS MONDIALES)**



Annexe I (suite)

GRAPHIQUES 7 ET 8 : PRINCIPAUX CONSOMMATEURS D'HUILES D'OLIVE
ET D'OLIVES DE TABLE
(PARTS, EN POURCENTAGE DE LA CONSOMMATION MONDIALE)

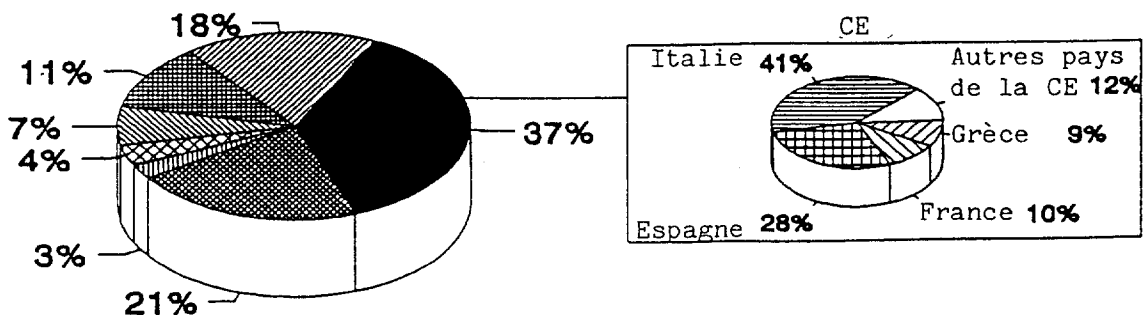
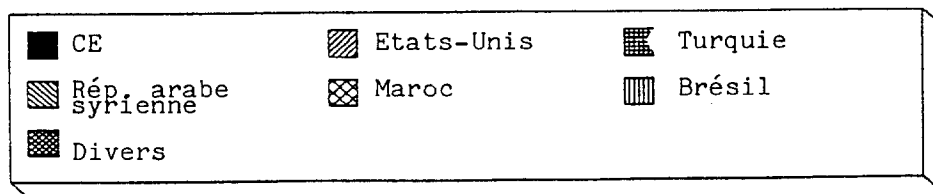
Graphique 7 : huiles d'olive



Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international.

Les données sont des moyennes pour la période triennale 1988/89-1991/92. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

Graphique 8 : olives de table

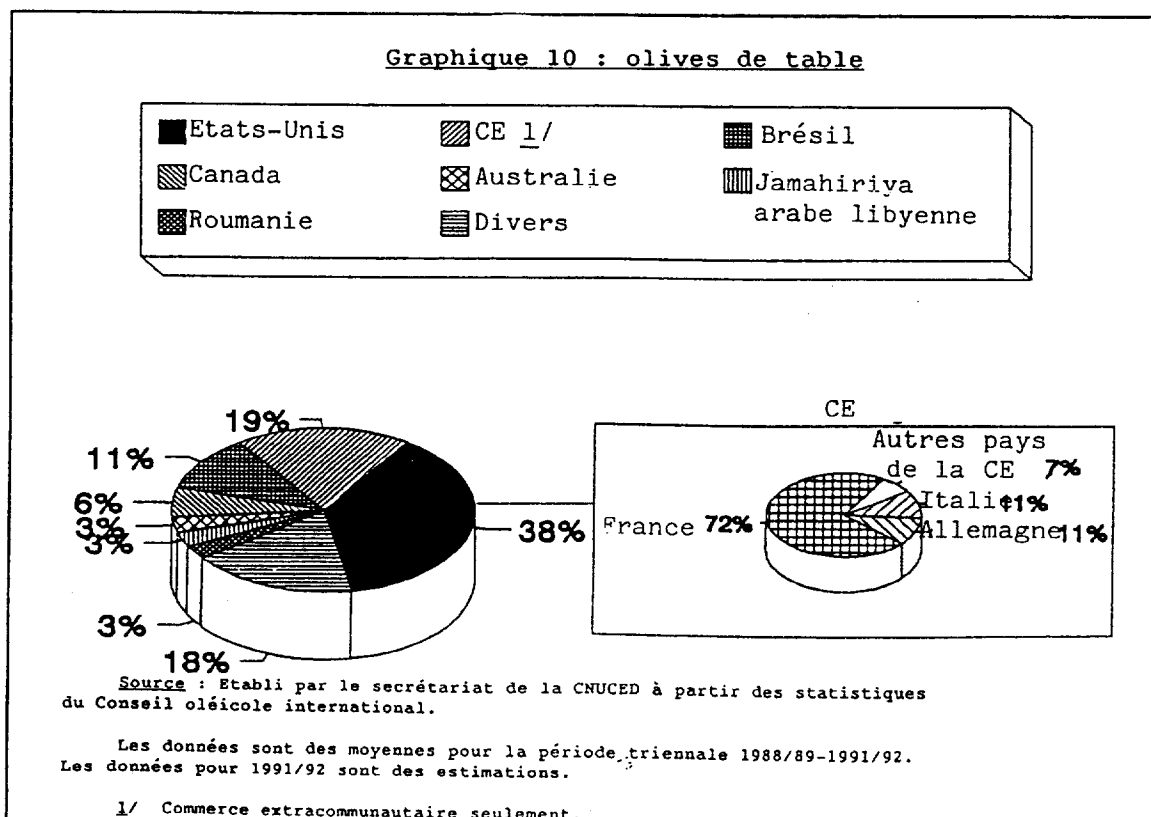
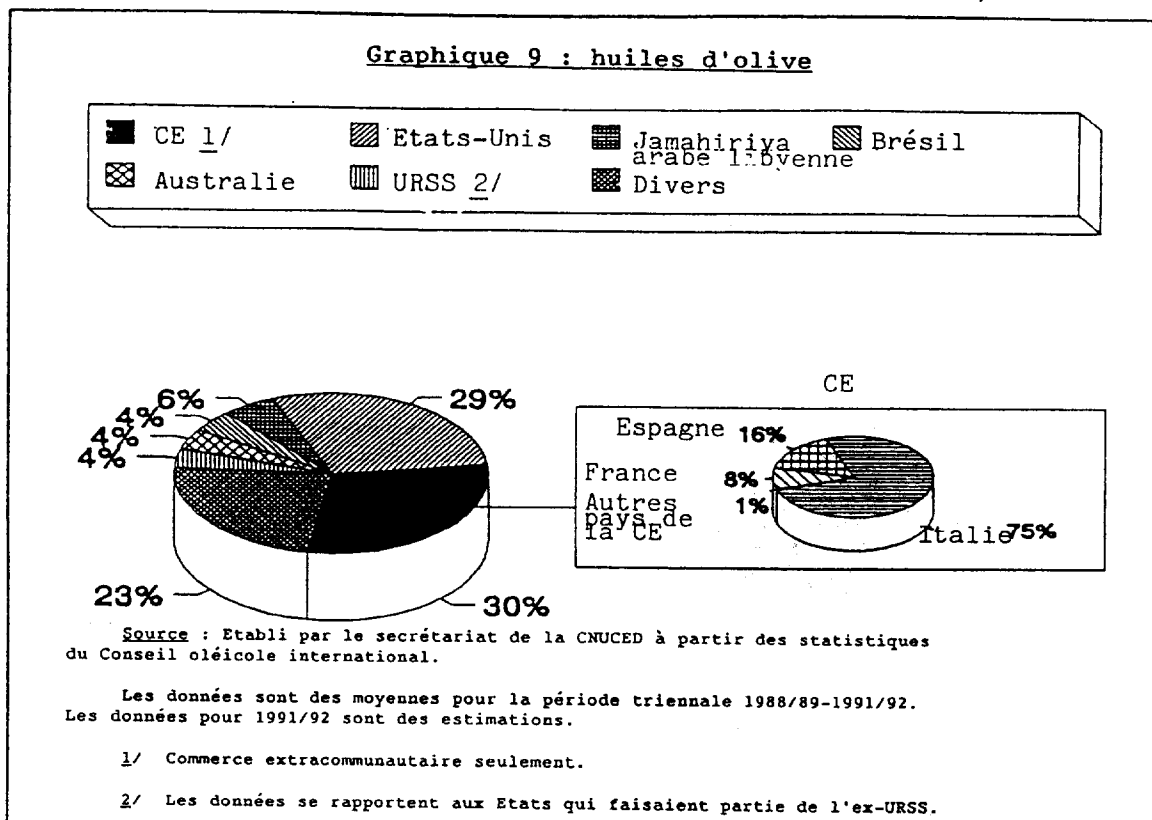


Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international.

Les données sont des moyennes pour la période triennale 1988/89-1991/92. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

Annexe I (suite)

GRAPHIQUES 9 ET 10 : PRINCIPAUX IMPORTATEURS D'HUILES D'OLIVE
ET D'OLIVES DE TABLE
(PARTS, EN POURCENTAGE DES IMPORTATIONS MONDIALES)



Annexe II

PRODUCTION MONDIALE D'HUILES D'OLIVE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans la production mondiale (%)
1. CE	1 302.5	76.17
2. Tunisie	153.0	8.95
3. Turquie	66.0	3.86
4. République arabe syrienne	61.0	3.57
5. Maroc	45.0	2.63
6. Algérie	17.0	0.99
7. Argentine	9.0	0.53
8. Jordanie	8.0	0.47
9. Jamahiriya arabe libyenne	8.0	0.47
10. Liban	6.0	0.35
11. Israël	4.0	0.23
12. Ex-Yougoslavie	3.5	0.20
13. Mexique	2.5	0.15
14. Chypre	2.0	0.12
15. Iran, Rép. islamique d'	1.5	0.09
16. Etats-Unis	1.0	0.06
17. Egypte	0.5	0.03
18. Divers	19.5	1.14
Total pour les membres du Conseil oléicole international	1 589.5	92.95
TOTAL MONDIAL	1 710.0	100.00

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 octobre. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

Annexe III

PRODUCTION MONDIALE D'OLIVES DE TABLE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans la production mondiale (%)
1. CE	414.5	45.65
2. Turquie	112.5	12.39
3. Etats-Unis	88.5	9.75
4. Maroc	79.0	8.70
5. République arabe syrienne	60.5	6.66
6. Argentine	32.0	3.52
7. Israël	15.5	1.71
8. Egypte	15.0	1.65
9. Pérou	14.0	1.54
10. Algérie	11.0	1.21
11. Tunisie	11.0	1.21
12. Mexique	10.5	1.16
13. Jordanie	10.0	1.10
14. Chili	7.5	0.83
15. Liban	6.5	0.72
16. Chypre	5.5	0.61
17. Jamahiriya arabe libyenne	3.0	0.33
18. Australie	2.0	0.22
19. Brésil	1.0	0.11
20. Ex-Yougoslavie	0.5	0.06
21. Divers	8.0	0.88
Total pour les membres du Conseil oléicole international	649.0	71.48
TOTAL MONDIAL	908.0	100.00

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 août. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

Annexe IV

EXPORTATIONS MONDIALES D'HUILES D'OLIVE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans les exportations mondiales (%)
1. CE <u>a</u> /	157.0	56.27
2. Tunisie	88.0	31.54
3. Turquie	14.5	5.20
4. Maroc	8.5	3.05
5. Argentine	5.0	1.79
6. Etats-Unis	2.5	0.90
7. Jordanie	1.0	0.36
8. Israël	0.5	0.18
9. Divers	2.0	0.72

Total pour les membres du Conseil oléicole international	268.0	96.00

TOTAL MONDIAL	279.0	100.00

EXPORTATIONS MONDIALES D'OLIVES DE TABLE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans les exportations mondiales (%)
1. CE <u>a</u> /	112.0	56.25
2. Maroc	46.5	25.48
3. Argentine	19.0	8.17
4. Turquie	7.0	5.77
5. Israël	2.5	0.96
6. Etats-Unis	2.5	0.96
7. Chili	1.5	0.72
8. Jordanie	1.0	0.48
9. Tunisie	1.0	0.48
10. Mexique	0.5	0.48
11. Divers	0.0	0.24

Total pour les membres du Conseil oléicole international	166.5	86.05

TOTAL MONDIAL	193.5	100.00

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 octobre. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

a/ Commerce extracommunautaire seulement.

Annexe V

CONSOMMATION MONDIALE D'HUILES D'OLIVE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans la consommation mondiale (%)
1. CE	1 277.5	73.50
2. Etats-Unis	80.5	4.63
3. République arabe syrienne	60.5	3.48
4. Turquie	50.0	2.88
5. Tunisie	45.0	2.59
6. Maroc	38.5	2.22
7. Jamahiryra arabe libyenne	25.5	1.47
8. Algérie	15.0	0.86
9. Brésil	12.0	0.69
10. Australie	11.5	0.66
11. Jordanie	11.0	0.63
12. URSS <u>a/</u>	10.5	0.60
13. Canada	8.5	0.49
14. Liban	7.0	0.40
15. Arabie saoudite	6.0	0.35
16. Ex-Yougoslavie	6.0	0.35
17. Israël	4.5	0.26
18. Argentine	4.0	0.23
19. Japon	4.0	0.23
20. Mexique	4.0	0.23
21. Suisse	3.0	0.17
22. Iran, Rép. islamique d'	2.5	0.14
23. Chypre	2.0	0.12
24. Egypte	1.5	0.09
25. Divers	47.5	2.73
Total pour les membres du Conseil oléicole international	1 435.5	82.59
TOTAL MONDIAL	1 738.0	100.00

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 octobre. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

a/ Les données se rapportent aux Etats qui faisaient partie de l'ex-URSS.

Annexe VI

CONSOMMATION MONDIALE D'OLIVES DE TABLE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans la consommation mondiale (%)
1. CE	334.5	36.92
2. Etats-Unis	161.0	17.77
3. Turquie	102.5	11.31
4. République arabe syrienne	60.5	6.68
5. Maroc	32.5	3.59
6. Brésil	23.0	2.54
7. Egypte	15.5	1.71
8. Argentine	14.5	1.60
9. Pérou	14.5	1.60
10. Israël	13.0	1.43
11. Canada	11.5	1.27
12. Mexique	10.5	1.16
13. Tunisie	10.5	1.16
14. Algérie	10.0	1.10
15. Jordanie	9.0	0.99
16. Jamahiriya arabe libyenne	8.5	0.94
17. Australie	8.0	0.88
18. Liban	7.5	0.83
19. Chili	6.0	0.66
20. Chypre	6.0	0.66
21. Roumanie	5.5	0.61
22. Bulgarie	4.5	0.50
23. URSS ^{a/}	4.0	0.44
24. Suisse	2.5	0.28
25. Venezuela	2.5	0.28
26. Ex-Yougoslavie	1.5	0.17
27. Divers	26.5	2.92
Total pour les membres du Conseil oléicole international	513.0	56.62
TOTAL MONDIAL	906.0	100.00

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 août. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

^{a/} Les données se rapportent aux Etats qui faisaient partie de l'ex-URSS.

Annexe VII

IMPORTATIONS MONDIALES D'HUILES D'OLIVE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans les importations mondiales (%)
1. CE <u>a/</u>	82.5	29.52
2. Etats-Unis	82.0	29.34
3. Jamahiriya arabe libyenne	15.5	5.55
4. Brésil	12.0	4.29
5. Australie	11.5	4.11
6. URSS <u>b/</u>	10.5	3.76
7. Canada	8.5	3.04
8. Arabie saoudite	6.0	2.15
9. Japon	4.0	1.43
10. Jordanie	4.0	1.43
11. Suisse	3.0	1.07
12. Ex-Yougoslavie	2.0	0.72
13. Mexique	1.5	0.54
14. Liban	1.0	0.36
15. Iran, Rép. islamique d'	1.0	0.36
16. Israël	1.0	0.36
17. Egypte	1.0	0.36
18. Turquie	0.5	0.18
19. Divers	32.0	11.45
Total pour les membres du Conseil oléicole international	86.0	30.77
TOTAL MONDIAL	279.5	100.00

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 octobre. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

a/ Commerce extracommunautaire seulement.

b/ Les données se rapportent aux Etats qui faisaient partie de l'ex-URSS.

Annexe VIII

IMPORTATIONS MONDIALES D'OLIVES DE TABLE

	Moyenne triennale 1988/89-1991/92 (milliers de tonnes)	Part dans les importations mondiales (%)
1. Etats-Unis	75.5	37.84
2. CE <u>a/</u>	37.5	18.80
3. Brésil	22.0	11.03
4. Canada	11.5	5.76
5. Australie	6.0	3.01
6. Jamahiriya arabe libyenne	6.0	3.01
7. Roumanie	5.5	2.76
8. Bulgarie	4.5	2.26
9. URSS <u>b/</u>	4.0	2.01
10. Suisse	2.5	1.25
11. Venezuela	2.5	1.25
12. Liban	1.0	0.50
13. Ex-Yougoslavie	1.0	0.50
14. Chili	0.5	0.25
15. Chypre	0.5	0.25
16. Egypte	0.5	0.25
17. Jordanie	0.5	0.25
18. Divers	18.0	9.02
Total pour les membres du Conseil oléicole international	39.5	19.8
TOTAL MONDIAL	199.5	100.0

Source : Etabli par le secrétariat de la CNUCED à partir des statistiques du Conseil oléicole international. Chaque campagne prend fin le 31 août. Les données pour 1991/92 sont des estimations.

a/ Commerce extracommunautaire seulement.

b/ Les données se rapportent aux Etats qui faisaient partie de l'ex-URSS.
